

3.L'aménagement du territoire¹

L'aménagement suppose la présence d'un territoire, d'une collectivité exprimée par un pouvoir ou une autorité qui dirige l'action de transformation et assure les arbitrages nécessaires.

L'aménagement du territoire désigne à la fois l'« *Action d'une collectivité sur son territoire, et le résultat de cette action. C'est l' « action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local (aménagement rural, urbain, local), soit au niveau régional (grands aménagement régionaux, irrigations), soit au niveau national (aménagement du territoire) »*. C'est aussi le « *résultat de cette action* » (Brunet R et al 1995, 29).

L'aménagement est une action raisonnée de la collectivité sur son territoire.

C'est l'action de *restructurer* un espace donné en *exploitant les atouts* et *limitant les contraintes et les gaspillages* par une *utilisation rationnelle* de l'espace et des ressources, afin d'assurer le *bien-être* du groupe social et *l'équité territoriale*. Le gaspillage est à la fois économique, spatial et humain tandis que l'équité se situe au niveau de l'homme, du citoyen, du producteur, du consommateur....

Plusieurs dimensions ou composantes contradictoires se dégagent de cette définition de l'aménagement et coexistent au sein de sa problématique :

A- La dimension économique : Utiliser les atouts revient à favoriser les points forts, la croissance là où elle est et ne pas casser le processus amorcé ce qui accroît les déséquilibres.

C'est en termes de croissance, de développement et d'efficacité que l'aménagement doit être pensé, conçu et mené. L'espace en tant qu'étendue et ressources devient de plus en plus rare, comment assurer une utilisation rationnelle, efficace sans gaspillage et sans sous-utilisation aussi ?

Il s'agit ici d'utiliser rationnellement l'espace et les ressources en cherchant la distribution optimale de la population, des villes, des activités et des infrastructures sur l'ensemble du territoire en exploitant les atouts et en limitant les contraintes.

B- La dimension sociale : Assurer l'équité territoriale reviendrait souvent à sacrifier la croissance d'où le gaspillage des ressources et des moyens qui sont souvent limités.

L'aménagement du territoire est « *L'action politique ayant pour but d'harmoniser le développement des régions, de lutter contre les déséquilibres industriels ou culturels et les inégalités* » Lexique des Sciences Soles. Dalloz, 7^e édition, 2000, Madeleine Grawitz.

Il s'agit d'instaurer un rapport, convivial, du moins acceptable, entre l'homme et son espace.

C- La dimension environnementale : elle consiste à préserver l'environnement et les ressources au vu de permettre un développement durable et un bien être pour la population concernée. Jusqu'aux années 1980, l'environnement était le parent pauvre du développement et de l'aménagement et ce n'est qu'au début des années 1970 qu'on a commencé à prendre en compte la question de l'environnement. On peut citer ici le plan vert par exemple du Plan Régional d'Aménagement de Tunis en 1977 qui en constitue une pièce maîtresse. On s'est rendu compte qu'on ne peut plus se développer comme auparavant, en oubliant de préserver les ressources. En effet, l'espace lui-même est devenu une ressource rare qu'il convient de préserver et d'utilité d'une manière rationnelle.

D-La dimension spatiale : l'espace devenu lui-même une ressource rare, il convient de bien l'utiliser pour accompagner les trois premières composantes. En outre, il s'agit de doter le territoire concerné d'une structure spatiale viable. C'est une optimisation des répartitions spatiales.

E- La dimension stratégique : L'aménagement est avant tout une conception du futur, une vision stratégique de la société de demain, c'est une projection de la société de demain sur l'espace.

¹ Amor BELHEDI, *L'aménagement du territoire Principes & approches*, Université de Tunis, 2010, p 8 et 9.